

canadien, estimaient qu'il était tout à fait injuste, dans les questions de ce genre, d'adopter comme principe de protéger les fabricants et de laisser les cultivateurs subir la concurrence. Il me semble que les cultivateurs, ceux de l'Ouest surtout, ont droit, tout autant que les fabricants des diverses parties du Canada, à toute l'aide qu'on peut leur donner afin de résoudre leurs problèmes d'ordre économique.

Sachant que nos producteurs primaires de fruits et de légumes sont actuellement aux prises avec un grave problème de ce genre, il me semble qu'il ne serait que juste que les honorables députés appuient l'amendement de l'honorable représentant d'Eglinton. Si l'honorable représentant de Spadina me le permet, je dirai que sa comparaison m'a intéressé. Sauf erreur, elle était à peu près comme il suit: s'il y a un trou dans la digue, il faut, selon lui, le boucher ou concentrer son attention uniquement sur ce trou et non se mettre en frais de prolonger la digue. Sans doute, l'honorable député se rappellera avec moi l'histoire du petit Hollandais. Je crois qu'il s'appelait Peter. Il avait trouvé un trou dans une digue. C'était un brave petit garçon. Il y introduisit son doigt. L'honorable député se rappellera probablement que la fin de l'histoire n'est pas heureuse. En effet, non seulement une brèche fut finalement ouverte dans la digue, mais encore Peter se noya.

M. Mang: Comme je suis en société avec le temps et le sol dans la production d'une denrée qu'il faut vendre sur le marché libre du monde, c'est-à-dire du blé, on me permettra peut-être de dire un mot seulement sur le sujet. Cette mesure m'apparaît uniquement comme une mesure d'urgence. Je puis aller plus loin et dire que si je l'appuie,—je n'ai pas encore pris de décision,—ce sera parce qu'elle va peut-être mettre fin aux procédés indécents auxquels ont recours nos amis américains.

Le comité, s'il adopte la modification proposée par l'honorable représentant d'Eglinton, étendra la portée de cette mesure qui est purement une mesure d'urgence. Pendant que j'ai la parole, j'en profite pour dire que je suis tout à fait libre-échangiste. Pour moi, une des plaies du monde est cette question des tarifs douaniers. Je crains que cette mesure ne soit, en somme, que la première d'une série de mesures analogues. Je l'ai d'ailleurs senti il y a trois quarts d'heure à peine en écoutant parler l'honorable député d'Eglinton. Nous allons dans le sens de la protection, qui nous mènera droit à une débâcle mondiale telle que celle que nous avons connue au début des

[M. Fulton.]

années trente et qui a fini par nous apporter la guerre. Je ne veux pas m'étendre là-dessus.

M. Fleming: C'était 1929, exactement.

M. Mang: Je ne parle que de la proposition d'amendement. Je souhaite avoir plus tard l'occasion de rappeler à la Chambre les effets désastreux de la protection, non seulement dans notre pays, mais encore dans le monde entier, ce qui a abouti, en définitive, à la guerre.

L'une des grandes causes de la guerre, ce sont les douanes. Je ne puis pas entrer maintenant dans les détails, mais j'y reviendrai.

M. Macdonnell: En écoutant les deux ou trois derniers orateurs, je me demande vraiment de quoi ils parlaient. J'admire la générosité dont vous avez fait preuve, monsieur le président, en autorisant une discussion aussi éloignée que celle-ci de son objet principal.

Nous sommes à discuter un projet de loi soumis par le Gouvernement en ce qui concerne le dumping. Les lois anti-dumping, comme l'a dit l'autre soir le ministre, ont été présentées pour la première fois par un gouvernement libéral en 1904. Le ministre s'est du reste donné beaucoup de mal pour nous démontrer, à juste titre d'ailleurs, que la mesure législative n'avait en somme rien à voir aux tarifs, mais qu'elle entraînait parfaitement dans le cadre des Accords généraux auxquels nous avons adhéré. Or, on essaie de nous seriner le même refrain encore une fois et les honorables députés s'efforceront de détourner de leur sens, par exemple, les paroles de mon collègue, l'honorable député d'Eglinton, et prétendent y déceler des tendances propres à favoriser la hausse des tarifs douaniers, et que nous sommes plus ou moins considérés comme des conspirateurs.

J'aimerais vous rappeler que lorsque la Chambre a été saisie des questions commerciales, la dernière fois, alors qu'il s'agissait d'adopter l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, nous avons donné notre appui à cette mesure. Quiconque désire connaître les faits constatera, en examinant le compte rendu des débats de la Chambre, que nous avons donné notre appui à cet accord, et cela, tout le long de la discussion. J'ose espérer, monsieur le président, que le comité retrouvera un certain bon sens et qu'on ne nous rebattra plus les oreilles avec cette vieille histoire,—mon collègue, l'honorable député d'Eglinton, propose le mot: "exactitude"; il s'agit là d'une addition précieuse,—qu'il ne sera plus question de cette